

Contenu de la conférence de presse du 16 juin 2008

Préambule

Dès son premier communiqué du 5 juin, juste après les arrestations violentes et dix perquisitions, le Secours Rouge, a établi clairement ce que les personnes interpellées puis inculpées avaient en commun. Nullement la participation à une quelconque organisation pseudo-terroriste mais bien, au titre de membre ou de sympathisant, leur participation aux activités légales et publiques du Secours Rouge.

Notes : 6 personnes arrêtées le 5 juin, dont 5 membres du secours Rouge. Une personne relaxée le soir même. Une septième arrestation le 6 juin : un sympathisant du Secours Rouge. Les 4 personnes inculpées sont toutes membres du Secours Rouge.

En effet, à l'instigation de la police et du Parquet fédéral, cherchant à justifier des poursuites, la presse a fait référence constante aux CCC, dissoutes et disparues depuis plus de 20 ans. Il a été révélé que toutes les activités du Secours Rouge en Belgique étaient, depuis près d'un an et demi soumises aux « méthodes particulières de recherche » (méthodes spéciales d'enquête).

Notes : Ces méthodes portent sur la surveillance, l'écoute et l'enregistrement des conversations, la lecture des courriers électroniques, etc.

Il faut souligner que de cette enquête n'est sorti aucun élément qui puisse conduire à des inculpations.

Le Secours Rouge

Il nous semble nécessaire d'informer sur la nature du SR Belgique et du SR international.

1. Historique :

C'est le 29 décembre 1922 que la Société des vieux Bolcheviks, lance l'idée d'une association russe « d'aide et de solidarité internationale aux combattants de la Révolution » ; celle-ci reçoit le nom de Secours Rouge. Très vite, l'idée est reprise par l'Internationale communiste et le Secours rouge s'adjoint de nombreuses sections nationales. Lors de sa première conférence internationale, le Secours Rouge définit ses buts : « La conférence souligne particulièrement la signification politique du Secours Rouge ». Il s'agit, notamment, de défendre les victimes de la répression de classe.

Ce qui fut le cas, emblématique, de Sacco et Vanzetti, de l'activité du SR pendant la Guerre d'Espagne, contre les dictatures fascistes et en faveur de leurs victimes dans la période d'avant-guerre. Ce fut aussi l'école de la résistance antifasciste et anti-nazie durant la guerre.

Notes : l'affaire Sacco et Vanzetti : ce fut un procès de deux anarchistes italiens, immigrés aux États-Unis et exécutés en 1927. L'affaire Sacco et Vanzetti fut un scandale judiciaire américain dans les années 1920.

Notes : P. Vermeylen, ancien ministre de la justice, et P. H. Spaak étaient membres du SR pendant leur période « de gauche ».

Par ailleurs, dans les années 70, un Secours Rouge est réapparu notamment au moment des grèves des mineurs du Limbourg et d'autres conflits sociaux suite à l'arrestation de syndicalistes.

Dans le cadre de la répression de Secours Rouge International et de la solidarité de classe, diverses opérations de répression et criminalisation ont été récemment menées contre des organisations membres de SRI (Commission pour un Secours rouge International), c'est ainsi qu'après l'Allemagne, la Espagne, l'Italie et la Suisse, vient la Belgique.

2. Les membres du Secours Rouge Belgique

Les membres du Secours Rouge n'ont pas à présenter de carte de parti ou de preuve d'appartenance à une idéologie particulière. Le Secours Rouge est ouvert à qui veut travailler à la solidarité de classe, sur base de la plateforme (disponible sur le site www.secoursrouge.org).

Les membres participent régulièrement aux réunions internes et aux activités publiques. Les sympathisants soutiennent moralement et matériellement son action et participent occasionnellement, aux activités publiques du SR. Ils peuvent assister et intervenir aux réunions internes.

Les adhésions au Secours Rouge se font sur une base individuelle.

Cependant, des groupes et comités peuvent s'associer. Ces groupes et comités s'engagent à soutenir moralement et matériellement l'activité du Secours Rouge, à inviter leurs membres et sympathisants à contribuer à l'activité du Secours Rouge soit à titre de membre effectif, soit à titre de membre sympathisant. Le Secours Rouge invite les comités et groupes à s'associer dans ce cadre à ses activités.

Le SR est le lieu où les divergences politiques doivent être les moins influentes. Le travail de solidarité réunit tout type de tendances sur un terrain commun.

Il appartient à chaque membre de collaborer sur une base commune (la plateforme : voir dossier de presse ou le site), de manière constructive, afin de poursuivre les activités de soutien aux prisonniers politiques détenus pour leur action progressiste, antifasciste, et anticapitaliste. (sans-papiers, luttes syndicales, prisonniers révolutionnaires, etc.)

Ainsi il est bon de rappeler :

- Plutôt que de se concentrer sur le passé de certains, le SR entend travailler avec des gens dont le cheminement politique les a amenés à s'engager dans la solidarité de classe ;
- hommes et femmes du SR assument de manière collective les différentes identités politiques qu'il regroupe ;

La presse a parlé de Jean-François Legros comme d'un voyou : ce qu'il était lors de son arrestation. En prison, il rencontre Bertrand Sassoie, et découvre le marxisme.

Le cheminement politique de Jean-François l'a politisé, l'a amené à devenir communiste.

Concernant Constant Hormans, ancien du Parti communiste belge dans sa jeunesse. Il tombe dans le banditisme, rencontre Bertrand Sassoie en prison, reprend des activités militantes et de solidarité. Membre du SR depuis 2004, et par ailleurs coursier.

La prison, comme le confirment toutes les études en la matière, est pathogène et fabrique des malades, des drogués ou des voyous aguerris, a vu sortir des hommes conscients de leur place dans la société, politisé, solidaire.

Au sujet de Abdallah Ibrahim Abdallah, il n'a aucun lien familial avec Georges Ibrahim Abdallah. De la même manière que tous les Dupont ne sont pas tous cousins ou frères.

La violence de la police

Les arrestations du 5 juin et du 6 juin ont fait la preuve de la violence de l'Etat lorsqu'il s'agit de s'en prendre à une organisation légale et légitime de solidarité de classe.

Le choix des méthodes déployées a exclu par défaut la simple convocation écrite, ou la perquisition en plein jour.

Dès 5h du matin, amis et familles ont été maltraités, pris d'assaut par une brigade de policiers surarmés. Ce qui démontre que n'importe quel citoyen peut être un jour ou l'autre vu comme un terroriste. Pour les libérés en conditionnelle, aucun manquement aux obligations légales n'avait été notifié aux intéressés jusque là.

Du matériel a été saisi et les personnes ont été interrogées sur une multitude de sujets : sur la vie privée (vacances, cartes bancaires, etc.), des soirées publiques, sur des relations amicales et professionnelles.

L'intimidation et la brutalité ont visé des personnes qui n'étaient susceptibles d'aucun acte de haine ou de violence. Après un an et demi de surveillance, les enquêteurs et la juge chargée de l'enquête le savaient : ils avaient en leur possession tout ce qui est reproché aux 4 inculpés (à savoir 4 photos).

Instrumentalisation de la presse ?

Les arrestations ciblées ont entretenu confusions et amalgames.

L'arrestation de Pierre Carette, le même matin que 5 membres du SR, a permis ressusciter les CCC afin d'enterrer la solidarité. Cette instrumentalisation grossière a entretenu l'idée d'une menace terroriste en se servant des noms, aux dépens de la réalité et des personnes.

Les arrestations permettent également de nourrir l'idée que le SR est un repaire de criminels, ce qui contribue à écarter monsieur tout le monde du débat, et contribue également à criminaliser le soutien aux prisonniers au sein des autres collectifs.

Au-delà du jeu médiatique et de l'opinion publique, il est nécessaire aujourd'hui de dénoncer les discours qui entretiennent une image erronée de notre organisation.

Bien que certains se servent encore d'un membre pour définir le collectif, afin de s'en démarquer ou de relancer des débats qui n'ont pas lieu d'être dans cette affaire, tous les membres du SR affirment leur solidarité envers les inculpés du 5 juin, et de sa victime collatérale : Jean-François Legros. Le SR entend communiquer, comme il l'a toujours fait, d'une seule voix.

Celle de la solidarité de classe, qui unit les forces progressistes sur un terrain politique.

Solidarité de classe

Bien que là également, les confusions soient nombreuses, il est important de préciser de nouveau que le SR est une organisation de masse légale et légitime : pas un parti, ni un comité clandestin.

A ce titre, ses activités visent à informer, débattre, et dénoncer le cas échéant sur le système capitaliste et ses méthodes. (Le SR et la Ligue des droits de l'homme ont été les rares il y a 3 ans à critiquer sur les lois anti-terroristes et les méthodes particulières de recherche).

Le SR entend développer la solidarité communiste et prolétarienne face à toute les formes de répression de classe. Il ne lui est pas nécessaire d'adhérer aux méthodes des personnes ou collectifs qu'il soutient (voir interviews lors des manifestations à Bapaume), mais de maintenir son action pour marquer leur fraternité avec ceux que l'Etat ne manque jamais de diaboliser et agresser.

La loi Kouchner est un bel exemple : on libère Papon, on garde Ménigon (Action Directe). À rappeler aussi que Joëlle Aubron, libérée assez tôt pour qu'elle ne meure pas en prison, avait « bénéficié » de soins lorsqu'elle était encore détenue : menottée à son lit d'hôpital, dont la chambre restait ouverte, un garde la surveillant en permanence.

Le SR dans ce cas n'a pas à se justifier d'appartenir au collectif AD, ni d'adhérer à ses choix de méthode pour reconnaître la « justice de classe » et l'acharnement de l'Etat envers l'« extrême gauche ». Pendant ce temps, l'extrême droite se porte bien, appelle à la haine en faisant le salut hitlérien. Comme le 7 juin à Lebbeke, lors d'un concert de Blood and Honour, organisation internationale néonazie, responsable d'assassinats politiques, notamment en Suède. (A noter encore que chez les gens d'extrême droite, on ne recense pas les repris de justice.)

Acharnement judiciaire ?

Afin de protester contre son arrestation, Jean-François Legros s'est mis immédiatement depuis donc le vendredi 6 juin, en grève de la faim. Jusqu'à mercredi 11 juin, son avocat n'avait pas accès à son dossier.

A l'heure actuelle, Constant et Abdallah en sont à leur 11^e jour d'arrestation. La prison de Saint-Gilles ne leur permet pas de recevoir des vêtements propres, et ne leur en fournit pas. Nous avons passé 5 jours à appeler cette prison pour demander le numéro de compte sur lequel leur verser de l'argent (ce qui est normalement une donnée publique) : ils nous l'ont refusé.

Un camarade est allé à la prison pour remettre un sac avec des tee-shirts et des caleçons à Constant : on lui a demandé de remplir un formulaire, puis d'appeler la direction. Il a appelé et est tombé sur le garde à qui il venait de parler.

Jusqu'au vendredi 13, soit 2 jours après la décision de la Chambre du Conseil, Constant ne savait pas qu'il avait été libéré.

Les exemples là aussi sont nombreux, et les membres du SR tentent d'avoir des réponses claires depuis le 5 juin sur les conditions de détention de chaque détenu, d'informer les familles, de verser de l'argent pour que les détenus puissent cantiner.

A ce travail s'ajoute la coordination de la défense, ainsi que la coordination des actions de soutien. L'information au niveau national et international.

Le travail de fond et d'information sur les questions que soulève l'agression du 5 juin ne doit pas laisser de côté les détenus eux-mêmes. Et sur ce terrain, les mesures de régime strict imposé par la prison de Saint-Gilles et le flou artistique qui isole nos camarades doit être dénoncé et combattu.

Les motifs d'inculpations

Après un an et demi de surveillance, aucune preuve tangible n'a permis d'arrêter de manière sûre l'un des inculpés. Faute de preuve, il semble que les autorités judiciaires aient choisi d'enfermer des militants le temps de trouver quelque chose « à charge ».

L'enquête se poursuit donc avec une suspension de liberté, et une somme impressionnante de matériel perquisitionné, privant certains de leur outil de travail et de communication.

Les avocats nous informent régulièrement des dossiers auxquels aucun d'entre nous n'a accès.

Il nous est toutefois possible d'informer sur le matériel relatif aux motifs d'inculpation suivants :

- des photos trouvées en Italie ;
- des mails cryptés.

Pour rappel, le cryptage est légal et conseillé : le piratage sur Internet est une menace pour les données de chaque citoyen ou multinationale.

Amnesty international, les banques, des avocats, tout un chacun, utilisent le cryptage.

La violation des droits les plus fondamentaux est cautionnée par des soupçons dans le cadre des méthodes légales particulières de recherche.

Un communiste révolutionnaire a pourtant légalement le droit au même titre qu'une ménagère d'utiliser un logiciel de cryptage. Sauf en cas de délit d'opinion, s'entend.

Les manifestations de soutien

Afin d'aider tous les collectifs et individus qui exigent la libération de nos 5 camarades, le SR invite à une réunion de coordination pour permettre aux uns et aux autres de travailler à la défense des détenus. A la demande des détenus, les initiatives doivent entrer dans le cadre d'une défense collective. Nos objectifs sont de travailler sur ces slogans :

*Libérez-les tous !
Non à la criminalisation de la solidarité !
Abrogation des lois anti-terroristes !*

Actions de soutien

Initiatives individuelles :

- Ecrivez-leur, envoyez vêtements et livres aux détenus.
- Versez une participation financière aux frais de justice et pour le paiement des avocats, que le SR s'est engagé à payer pour les détenus dont les familles n'ont pas les moyens. Nous verserons de l'argent sur le compte des prisons concernées chaque semaine (premiers versements effectués le 9 juin)
- Soyez inventifs : tout est le bienvenu tant que cela ne brise pas leur volonté de défense collective.

Initiatives du Secours Rouge

Les actions des ces 10 derniers jours ont consisté en des communiqués, l'organisation d'une conférence de presse, la création d'affichettes et de cartes postales, la communication internationale avec les forces de soutien. Le relais des témoignages de soutien nationaux et internationaux sur le site www.secoursrouge.org.

Le SR a maintenu un contact avec l'équipe de la défense.

Nous entendons poursuivre nos actions de solidarité, et ce pour les détenus du 5 juin comme pour les autres campagnes déjà engagées.

Les dates à venir :

Appel à manifester le 21 juin départ de la maison communale de Saint-Gilles, pour faire le tour des 3 prisons.

Nous apprenons que la Chambre de mise en accusation d'Abdel aura lieu le même jour à midi. Nous ignorons pour l'instant si nos 3 autres camarades comparaissent aussi le 21 juin. Le Tribunal d'Application des peines jugera Bertrand le 24 juin, à Lantin et Jean-François le 1er juillet (Il comparaitra devant le Tribunal d'Application des Peines le 1er juillet)

Nous remercions toutes les personnes qui ont affirmé leur soutien et leur intérêt pour cette affaire :

Citoyens lambdas, collègues de travail, familles, libraires, et les personnalités connues comme l'ancien journaliste de la RTBF, professeur en communication à l'ULB et chroniqueur à la Semaine infernale qui dit notamment : « Le délit d'opinion est désormais réinstauré, avec la bénédiction tacite d'une presse qui a tout à perdre dans ce genre de retour en arrière. »